Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_128-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET :
Débat sur le pacte de gouvernance

N° 2026-128

DATE DE CONVOCATION :
le 22/06/2026

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**41**
Votants	**46**

L'an deux mille vingt-six

Le 30 juin, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Bain de Bretagne, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
AUBRY Sophie, BABIN-TOUBA Ludovic, BERTIN Isabelle, BIORET ALEXANDRE Marie-Anne, BLOUIN Soazic, BOURHIS Isabelle, BRIZARD Philippe, BRULLÉ Christophe, BRUNEAU Dominique, COGREL Chrystèle, DUFRESNE Alexis, GEFFRAY Emmanuel, GOHIER Myriam, GUYOMARD Jean-François, HAMEON Philippe, HAMON Jean-Charles, HAMON Joël, HUREL David, JANVIER Norbert, JUGAN David, LE GALL-LE BLEIZ Maud (à partir de la délibération 2026-122), LERONDEL Pascal, LOUAZEL Véronique, LOUIS Gwénola, MACÉ Christophe, MARCAULT Carine, MARTIN Frédéric, MERAULT Charlotte, MESLIN Kévin, MINIER Vincent, MOREL Anthony, MORICEAU Marie-Françoise, PAPION Ludovic, PASDELOU Nicolas (à partir de la délibération n°2026-121), PILARD Jean-François (à partir de la délibération n°2026-131), POULAIN Christian, RIO François, ROGER Christine, ROUXEL Nathalie, SEVENO Delphine, SOLLIER Jacqueline, THERON Ludivine.

. pouvoirs

BERTON Jean-Eric	à	Marie-Françoise MORICEAU
GICQUEL Mikaël	à	POULAIN Christian
GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL-LE BLEIZ Maud	à	BLOUIN Soazic (jusqu'à la délibération 2026-121)
PILARD Jean-François	à	BOURHIS Isabelle (jusqu'à la délibération n°2026-130)
TEILLARD Stéphanie	à	BRIZARD Philippe

formant la majorité des membres en exercice

Mme SOLLIER Jacqueline a été désignée Secrétaire de séance.

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-11-2 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260630-2026_128-DE

Considérant que suite au renouvellement général des conseils municipaux, l'organisation d'un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Considérant que dans le cas où l'organe délibérant décide de l'élaboration du pacte de gouvernance, celui-ci doit alors être adopté dans un délai de neuf mois après consultation pour avis simple des conseils municipaux ;

Considérant que le pacte de gouvernance constitue un outil destiné à organiser les relations entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Considérant qu'il permet de définir les modalités de concertation, d'association des communes aux décisions et d'organisation des instances de gouvernance ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- PREND ACTE de la tenue du débat relatif à l'opportunité d'élaborer un pacte de gouvernance,

- APPROUVE l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE